

PUY SAINT ANDRÉ

Journal Municipal

N°30 - Janvier 2016



Maison de la géologie - p16



La rubrique de l'eau - p8 & 9



La vie scolaire - p6



Ça bouge à PSA - p 4 & 5

Et les incontournables

L'état civil - p 11

L'urbanisme - p 11

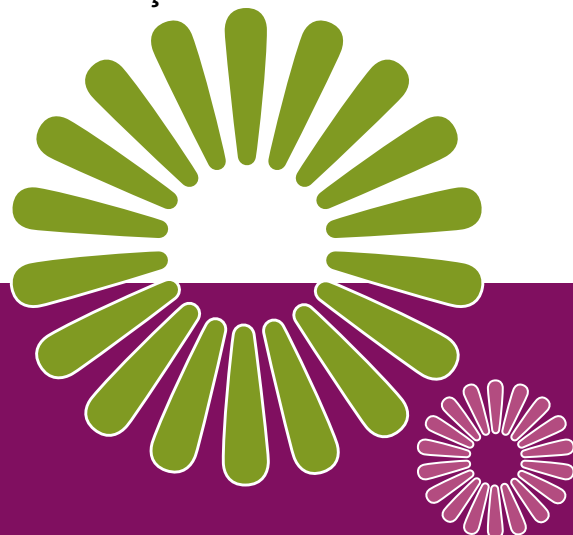
Les extraits des délibérations - p 12 à 15

Mairie de Puy Saint André

Chef Lieu - 05100

Tél. 04 92 20 24 26

Mail : mairie.puysaintandre@wanadoo.fr



INFOS PRATIQUES

Horaires d'ouverture au public du secrétariat

Lundi	9h / 12h – 14h/ 16h
Mercredi	9h / 12h
Jeudi	9h / 12h – 14h/ 16h

Le Maire et ses adjoints vous rencontrent sur rendez-vous

Permanence du Maire les Mardis après midi sur rendez-vous

Tel : 04.92.20.24.26 - Fax : 04.92.21.11.51

E-mail : maire.puysaintandre@wanadoo.fr

Le recensement de la population.



Comme tous les 5 ans, la commune de Puy Saint André réalise une enquête exhaustive de recensement. Cela permet aux communes de France de connaître la population. Le recensement fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques (âges, professions, transports utilisés, logements...). Concernant la commune, la qualité du recensement a aussi un impact sur les dotations de l'état pour le budget communal... Votre aide nous est donc très précieuse. Un agent recenseur se déplacera à votre domicile pour cette démarche, munie d'une carte officielle. Il s'agit de **Laura Vinyet**.

Nous vous demandons de lui réserver votre meilleur accueil.

Journal Municipal Puy Saint André N°30 - Janvier 2016
Resp. de la Publication : P. LEROY - Comité de rédaction :
Alain PROUVE, Maryline VERKEIN, E. ARNAUD
Impression 250 ex. en Mairie



La neige est là !

Tout le monde est content, surtout les enfants, c'est bientôt le moment de faire des bonhommes de neige, de sortir les luges, de préparer ses skis. MAIS c'est aussi le moment de rappeler certaines règles de civisme pour un meilleur déneigement :

Faites le nécessaire pour déplacer votre ou vos véhicules lors du passage de l'engin de déneigement, cela permet de mieux évacuer la neige.

Toute personne déneigeant autour de chez lui, est priée de ne pas déposer la neige sur la chaussée après le passage de l'engin (pensez aux autres).

Garez-vous sur les parkings publics et non sur les bords de route.

Ne pas stationner sur les aires de retournement.

Les véhicules stationnant sur la voie publique excédant 7 jours seront évacués (Article R285 du code de la route).

Une bonne participation de tout le monde permettra de mieux apprécier l'hiver.

Pour information :

Le déneigement de la route allant du Goutaud à la place du hameau de Pierrefeu, est à la charge du Conseil Départemental qui l'a rétrocédé à la commune de Briançon.

Les dates d'astreinte des employés communaux pour le déneigement sont du 1^{er} Décembre au 31 mars.

VOTRE GAZETTE NUMÉRIQUE

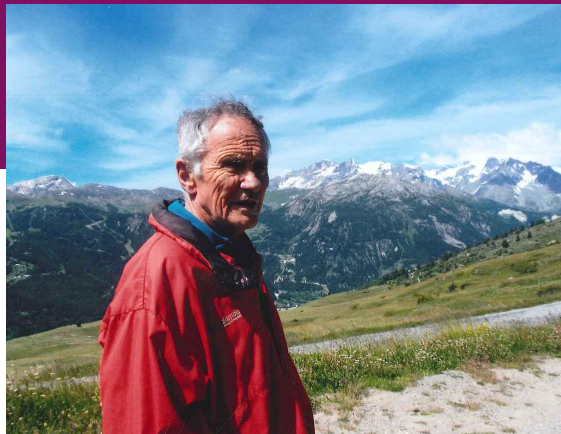
Consultez votre gazette en ligne ou téléchargez-la sur **www.puysaintandre.fr**
Vous y trouverez également toutes les informations de la commune et les événements.

PIERRE KOLLER

Pierre KOLLER a été élu Maire de Puy Saint André après les élections de 1989.

Pierre n'était pas préparé à cette fonction mais souhaitait simplement faire partie de l'équipe municipale. A l'issue de ces élections, Pierre apparut comme le seul capable d'occuper le poste de Maire. Ses qualités humaines et ses compétences techniques furent rapidement appréciées de tous. Sous son autorité, travaillant sans relâche, la commune prit un nouvel élan : réhabilitation et « remodelage » du Chef-Lieu incluant l'enfouissement de l'électricité ; création des lotissements du Villaret et de Champ Guy ; développement du service gratuit de l'eau et de l'assainissement avec notamment la construction d'un réservoir, la remise en état des captages et une nouvelle station d'épuration ; aménagement du domaine skiable du Prorel ; création et classement de la réserve naturelle des Partias ; transformation, à l'aide de bénévoles, du presbytère devenu la Kimpina, en maison d'accueil pour œuvres sociales ; création avec Puy Saint Pierre et Villar-Saint-Pancrace du SIVU Patrimoine qui organisa expositions, carnivals, soirées musique et mise en place de la bibliothèque, ...

Et bien d'autres réalisations dont la création, difficile, de l'Association Foncière Pastorale (AFP).



La réalisation de tels projets n'allait pas sans conflit. Homme de parole, Pierre KOLLER intervenait toujours avec gentillesse et intelligence pour résoudre ces difficultés.

Pendant son mandat, la Mairie se « rapprocha » des habitants et, avec la création d'un poste de secrétaire, la Mairie devient alors plus accessible à tous. Très présent dans la commune, attentif à la vie quotidienne et plus particulièrement aux personnes en difficultés Pierre KOLLER restait malgré l'ampleur de sa tâche, très proche de la nature.

Randonneur actif, et même président de l'Association des Randonneurs et Baliseurs du Briançonnais (ARBB), amateur éclairé d'Astronomie, une passion qu'il aimait faire partager, Pierre KOLLER s'émerveillait simplement devant les beautés de la nature.

Pierre KOLLER nous a quitté le 15 Septembre.

La commune de Puy Saint André ne pourra l'oublier.

par Denis HÉDÉ

C'EST À VOUS...

Cet emplacement est le vôtre : exprimez-vous, envoyez-nous les articles que vous aimeriez faire paraître dans la gazette et partager avec tous les habitants de votre commune !

Par courrier à la mairie ou par mail : mairie.puysaintandre@wanadoo.fr



INAUGURATION DE L'ORATOIRE DE SAINTE ANNE

Lors des funérailles de Jean Barnéoud, Maurice Martinon demanda en pensée avec cet ami "enciélé", de restaurer l'oratoire Ste Anne (patronne des menuisiers). Un groupe d'habitants de la commune répondit à cet appel.

Extrait du discours de Maurice Martinon, ancien curé de Briançon, lors de son inauguration :

« Sainte Anne, nous savons peu de choses sur elle et son époux Joachim. Mais ils sont honorés, surtout Sainte Anna depuis le 8e siècle à Jerusalem et en France au XVIIe siècle en Bretagne. Un habitant de Ker Anna a eu une apparition de Ste Anne en 1623 (Yves Nicolazec). Grace aux marins, le culte de Ste Anne a gagné la France et le Canada. Ici un oratoire à Ste Anne, mère de Marie qui sera la mère de Jésus. Dans les Hautes-Alpes, plusieurs oratoires et chapelles sont dédiées dont une à Ceillac.

Jean Robert, je ne peux oublier notre amitié, et je suis heureux que l'oratoire soit restauré.

Lui un homme de foi et d'amitié. Il savait ce que veut dire servir les autres.

Alors avec lui dans la communion des Saints, entrons en prière, et avec tous nos ancêtres qui sans doute ont prié en passant devant cet oratoire. »



Merci aux bénévoles qui ont participé à sa rénovation.

LE NOËL DES ENFANTS... et des plus grands !



Si la neige n'était pas encore au rendez-vous, la magie de Noël semblait bien là pour la soixantaine d'enfants (et les nombreux « grands ») présents au traditionnel spectacle de Noël à Puy Saint André, le dimanche 20 décembre 2015 dans l'après-midi. Emmenés en voyage musical par la compagnie Pile ou Versa, les enfants ont ensuite pu voir arriver l'attelage du père Noël, transporté pour l'occasion par Sibelle, la jument de trait de la famille Chollet de Puy Chalvin (un grand merci à eux pour ce beau moment). Aidé par ses lutins, il a distribué de nombreux cadeaux. Puis petits et grands ont partagé un goûter, chocolat chaud et tartines : un moment apprécié par tous !

Les fêtes de fin d'année à Puy Saint André c'est aussi l'occasion de gâter les plus de 65 ans : boîtes de chocolats (au profit de la Ronde des Puys, l'association des parents d'élèves de l'Ecole du Pinet) et Crémant d'Alsace. Une distribution qui constitue un moment d'échange précieux pour les membres du conseil municipal, à l'écoute de leurs remarques pour toujours mieux vivre ensemble à Puy Saint André.

par Maryline VERKEIN

MEILLEURS VOEUX

Vous étiez près d'une centaine pour assister aux vœux du maire et de l'équipe municipale ! A tous un grand merci pour votre écoute et l'intérêt que vous portez à votre commune.

Tous nos vœux pour cette nouvelle année.



ÇA BOUGE À PSA

LA BIBLIOTHEQUE

Les bénévoles de la Bibliothèque vous accueillent:

le mercredi de 17h à 18h30

le vendredi de 18h à 19h30

Vous pouvez choisir dans l'éventail proposé sur place
pour vos enfants,
pour vous mêmes :

des documentaires, romans, policiers, contes, albums,
livres d'histoire, agriculture, psychologie, bandes dessinées,
des DVD, CD audio, ...

Les prêts ne se limitent pas au stock présent sur les rayonnages : nous avons accès à des milliers d'ouvrages disponibles sur simple demande, par notre soin, à la bibliothèque de prêt de Gap.

Venez profiter des goûters organisés, durant l'hiver par les bénévoles.

La bibliothèque est un lieu de découverte, de rencontre, d'échange. *Nous vous attendons avec plaisir.*



ALTITUDE JAZZ FESTIVAL

Maintenant célèbre pour ses concerts intimistes, la salle de Puy Saint André sera encore cette année le théâtre d'un grand moment de connivence entre un groupe et son public. En formule acoustique, **Marcos D. et ses musiciens** vous régaleront de leur musique brésilienne, humaine et chaleureuse. Enclins à toutes les improvisations, nous donnons carte blanche à ces talentueux musiciens venus de loin !

VENDREDI 5 FÉVRIER À 19H

Salle des Associations

entrée libre - jazz à manger - assis

Après le concert, à 20h30, un repas complet à 15€ est proposé en compagnie des artistes. Réservation conseillée par mail à billetterie@altitudejazz.com

LES FRAIRIES

Bonne et heureuse année à tous, que 2016 soit pour vous santé, lumière et fête. Voilà un an que les Frairies, ou comité des fêtes de Puy Saint André, ont été créées.

Le 16 décembre, nous avons eu notre assemblée générale et renouvelé en partie notre bureau.

- Président : Laurent Guizelin
- Trésorière : Michelle Jalenques
- Secrétaire : Bertrand Poinsonnet
- Secrétaire adjointe : Véronique Jalade

Petit récapitulatif des bons moments passés ensemble :

30 novembre 2014 : fête de Saint André au chef lieu

1er février : loto au chef lieu

1er mars : carnaval au chef lieu

7 juin : voyage aux îles Borromées

14 juillet : fête nationale à Pierre Feu

15 août : fête de l'été au chef lieu

26 septembre : vide-grenier au Clos du Vas

29 novembre 2015 : fête de Saint André au chef lieu

Et voilà, la boucle est bouclée ! Nous reprenons une nouvelle boucle pour 2016 avec, nous l'espérons, des améliorations, des nouveautés et de nouveaux membres actifs ou bénévoles.

Vous ne connaissez pas encore tous les habitants du village, vous donneriez bien un coup de main lors d'une de nos manifestations, vous aimeriez partager des moments de convivialité avec d'autres habitants, alors n'hésitez pas contactez nous : lesfrairies@gmail.com



SUR LES BANCS DES ECOLES

par Estelle ARNAUD

La réforme des rythmes scolaires,

initialement destinée à alléger le rythme des enfants scolarisés à l'école primaire, se traduit par des calendriers très variés d'une commune à l'autre, et même d'une école à l'autre. Les enfants de Puy-Saint-André, répartis majoritairement sur les communes de Briançon (écoles de Saint-Blaise, Pont de Cervières, et Carlhian Rippert) et Puy St-Pierre (École du Pinet) vivent désormais leur scolarité selon trois rythmes bien différents.

Certains n'ont pas appliqué la réforme : les écoliers finissent tous les soirs de la semaine à 16h30 et sont totalement libérés le mercredi.

D'autres ont cours le mercredi matin, finissent l'école à 15h15 trois fois par semaine et un soir par semaine à 16h30 ;

D'autres, encore, finissent à 16h20, 3 fois par semaine et sont libérés les vendredis après-midi ; eux aussi ont cours le mercredi matin.

Dans les deux derniers cas, des ateliers périscolaires sont proposées aux enfants pour compléter leurs journées.

Difficile de savoir lequel de ces trois schémas correspond le mieux à l'enfant, pas toujours au centre des organisations retenues.

Il faut dire qu'il est bien compliqué de faire coïncider les objectifs initiaux de la réforme avec les contraintes logistiques de tous les acteurs directement concernés dont, dans le désordre :

- Les contraintes professionnelles des parents,
- Les disponibilités des intervenants et des enseignants,
- Les infrastructures disponibles,
- Et la prise en charge financière des activités périscolaires.

À l'école du Pinet, les ateliers périscolaires sont concentrés sur le vendredi après-midi. À défaut de faire l'unanimité, c'est la version retenue par une majorité de parents. Une intervenante coordonne l'ensemble des activités de l'année scolaire. Elle est assistée d'intervenants aux talents multiples qui assurent des séquences de 7 semaines en moyenne. Parmi les thèmes proposés aux enfants : travaux manuels, Zumba, théâtre, VTT, ... Coût total : 11 000 € pour l'année scolaire répartis entre les communes de Puy-Saint-André et Puy St-Pierre au prorata du nombre d'enfants scolarisés.



MERCI
À ALAIN
PROUVÉ
POUR LES
BUCHETTES
EN BOIS :-)

C'est dans l'assiette que les enfants de notre commune se retrouvent.

Scolarisés au Pinet, à Saint-Blaise, ou à Pont de Cervières, ils partagent les mêmes repas proposés par le centre Lepoire de Briançon. Ils sont d'une qualité nutritionnelle et gustative incontestable et saluée par l'ensemble des familles, notamment depuis l'instauration de la démarche « bio et local » impulsée par la ville de Briançon. Côté tarifs en revanche, nous avons dû mettre en place une politique tarifaire spécifique pour que les familles de la commune bénéficient en fonction de leurs revenus, de tarifs allégés, cohérents avec les communes voisines, et que les enfants souffrant d'allergies alimentaires ne subissent pas de peine supplémentaire au moment de régler la facture des repas spécialement préparés pour eux (repas PAI). Tous les détails de ces mesures sont disponibles sur le site www.puysaintandre.fr ou sur simple demande à l'accueil de la mairie. Attention : les conditions ont nettement évoluées pour cette nouvelle année scolaire et nous vous encourageons à les consulter au plus vite.

Nos enfants sont les citoyens de demain. C'est à nous - élus, parents, enseignants* - de veiller à leur proposer les meilleures conditions de scolarité possible.





Coupe de bois

La coupe, prévue initialement à l'automne 2015, a été reportée du fait de démarches administratives à mettre en œuvre pour garantir qu'elle ne porte pas atteinte à la réserve naturelle des Partias et au site classé du Pelvoux. Le projet prévoit de prendre toutes les précautions nécessaires pour limiter l'impact sur le milieu naturel et le paysage, notamment avec un débardage par tractation animale, et éviter de déranger la faune sensible avec des travaux à l'automne.



Association Foncière Pastorale

L'AFP continue « sa vie » de gestion des terres louées à 3 éleveurs : Edmond MARCELLIN, Camille CHOLLET, et Jérôme DEFAUX. Georges COURCIER a cessé la location des terres. Et a un maraîcher : Eric LOCICERO.

Une certaine difficulté existe dans la gestion du fichier des propriétaires de terres,...

Mais nous ne désespérons pas de réussir le versement des loyers ! « A cœur vaillant rien d'impossible »

Comment cela se dit-il en patois des Escartons ?.....

par Luc CHRADRONNET

Plan local d'urbanisme

Comme précisé dans la dernière gazette, nous entrons dans une phase importante de révision du PLU. Cette démarche va se dérouler durant toute l'année 2016. D'ores et déjà nous pouvons vous informer qu'à la suite d'un appel d'offre, réalisé en lien avec le CAUE (conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement), nous avons sélectionné le Cabinet CHADO, pour nous accompagner.

Une première réunion publique est prévue le 18 février.

A l'issue de cette réunion, une commission urbanisme ouverte aux citoyens verra le jour. Son objectif est d'alimenter les réflexions de la commune sur son projet de territoire et d'urbanisme. Nous vous attendons nombreux.

Taxe de séjour

La taxe de séjour a été instituée pour les communes touristiques afin de promouvoir l'accueil des vacanciers. La loi en a modifié le contenu en 2015. Sur la commune, le 10/12/2015, le conseil municipal a adopté la délibération modifiant le montant et le calcul de cette taxe.

Sa perception en est obligatoire par les hébergeurs auprès des touristes. Et les hébergeurs ont également l'obligation de déclarer leur logement touristique en mairie.

A Puy Saint André de nombreux propriétaires ont choisi de mettre à disposition tout ou partie de leur habitation au profit des touristes de passage.

Plusieurs catégories de logement sont possibles : cela va de la simple chambre (chambre d'hôtes), à la maison toute entière en passant par l'appartement ou le studio (meublé de tourisme). Ces logements peuvent être classés par l'intermédiaire de l'office du tourisme.

Les touristes doivent donc s'acquitter de la taxe de séjour, variable en fonction du classement du logement, auprès de leur hébergeur.

Les hébergeurs touristiques permettent donc la perception directe de cette taxe au profit de la commune. Les recettes de la taxe de séjour sont employées à des actions de nature à favoriser la fréquentation touristique.

Pour exemple sur la commune :

- réouverture et réaménagement de sentiers
- fleurissement de la commune
- participation à la mise en place du site web
- cogestion de la réserve des Partias

Et d'autres actions à l'étude, notamment le prolongement d'une ligne de bus jusqu'à la maison de la géologie.

Le conseil municipal remercie tous les habitants de la commune qui mettent un logement à disposition des touristes et de leur bonne volonté dans cet effort de développement en se déclarant auprès de la mairie.

par Jean GABORIAU

Fours à pains

La rénovation du four du chef-lieu est en cours d'étude. Nous espérons qu'elle sera terminée pour la fête du village. Les rénovations des fours de Puy Chalvin et du Goutaud sont également en projets.



ÇA COULE DE SOURCE

la rubrique de l'eau

par Michel CAMUS

L'EAU DANS NOTRE COMMUNE

Puy Saint André bénéficie d'une eau de qualité, équilibrée et ne nécessitant actuellement aucun traitement.

Il y a quelques mois nous avons pourtant dû faire face à un incident qui a donné 3 analyses non conformes sans réel danger pour la population. Les services de la commune ont, à chaque fois, réagi en injectant de l'eau de javel et en nettoyant les réservoirs.

Ces incidents n'ont jamais nécessité un arrêt complet de l'alimentation du réseau.

Par contre, la recherche de la cause a été un peu plus délicate : en effet, une canalisation d'alimentation traversant le torrent de Sachas (sous les Combes) a été abîmée par une chute de rocher, celle-ci provoquant une casse du tuyau en fonte difficilement détectable. Cette perforation a amené par intermittence, une entrée de l'eau du torrent dans le réseau et, avec l'été, les pâturages d'altitudes étant fréquentés par bon nombre de bovins, leurs déjections ont pu entraîner une pollution des eaux du torrent se répercutant sur le réseau d'adduction.

Il faut noter qu'à toutes les fois, des contre analyses ont été effectués en donnant toujours des résultats conformes.



Il nous a fallu de nombreuses recherches pour découvrir la cause de ces incidents, mais maintenant la canalisation a été changée.

Nous pouvons donc continuer à consommer cette eau sans problème.

Nous allons mettre en place dès le printemps prochain, une vérification systématique de l'ensemble des sources et du réseau d'adduction, en plus des vérifications mensuelles effectuées depuis de nombreuses années sur les réservoirs et le réseau de distribution.

Si de tels incidents venaient à se reproduire régulièrement montrant une autre cause que celle que nous venons de décrire, il serait toujours envisageable d'effectuer un traitement de désinfection des eaux au niveau de l'Eyrette par exemple.



ÇA COULE DE SOURCE

la rubrique de l'eau

par Michel CAMUS

A LA POURSUITE DES COMPTEURS D'EAU



Comme vous le savez déjà, une étude a été menée afin d'installer des compteurs de consommation chez tous les habitants de notre commune ; certains d'entre vous ont d'ailleurs été visités par la société d'étude accompagné par les employés municipaux.

Eh bien, les compteurs avancent, lentement mais sûrement !

Fin 2016 pourrait voir une première tranche de compteurs posés. Bien sûr vous vous posez une question, que vont nous amener les compteurs ?

Le premier point est de mettre la commune en conformité avec la loi

Grenelle 2012 et l'arrêté municipal de 2003 limitant la consommation en été. Les compteurs sont obligatoires et l'Agence de l'eau fait la chasse aux fuites et aux consommations diverses. Il y a un certain nombre de ratios à respecter, concernant les consommations par habitant, les pertes en eau et les prélèvements sur la ressource. Ces ratios, lorsqu'ils sont dépassés nous amènent à payer des pénalités à l'Agence. Ce qui nous intéresse en premier lieu c'est la consommation par habitant. Il faut savoir que nous devrions consommer en moyenne 200 litres d'eau par habitant et par jour et qu'actuellement nous sommes à 400 litres par habitant et par jour. Avec les compteurs nous devrions nous rapprocher d'une valeur plus normale.

Le deuxième point est de faire la chasse aux fuites,

en effet, il y a un pourcentage moyen de fuite à ne pas dépasser et seule, la pose de compteurs nous permettra de trouver et de réparer ces fuites. Actuellement nous ne voyons que celles qui sortent sur la voirie ou dans les propriétés mais il reste les fuites insidieuses qui coulent lentement par un joint abîmé, un tuyau poreux et qui sont indétectables mais dépensières en eau perdue.

Le troisième point est de ne payer l'assainissement que sur la consommation réelle et non sur un forfait de 100 m³ pour tous. Nous payerons donc en fonction de notre consommation réelle.

Et enfin, le dernier point, le prix à payer.

Il serait irresponsable de vous dire que votre facture d'eau va diminuer mais la répartition des revenus sera plus juste, pour la commune récupérant le prix de l'eau qui servira à entretenir le réseau, le réparer et le vérifier afin que la commune vous livre une eau de bonne qualité. L'exploitant de la station d'assainissement récupérera une redevance conforme à votre consommation.

Nous aurons encore l'occasion de vous rencontrer avant la pose des compteurs pour voir comment et où les poser.

Bien sûr, si vous avez d'autres questions vous pouvez passer à la mairie ou les envoyer par mail : mairie.puysaintandre@wanadoo.fr

LES ILLUMINATIONS AU CŒUR DU VILLAGE

Comme chaque année, l'équipe municipale se transforme en électriciens pour illuminer nos quatre hameaux durant la période de Noël.

Après de bons et loyaux services, les anciennes installations ont été déposées pour laisser place à de nouveaux motifs plus modernes, moins gourmands en énergie, et plus résistants aux intempéries.

Nous le savons tous, les anciennes illuminations sont source de consommation significative d'électricité. C'est pour cela que nous avons fait le choix de remplacer les ampoules par des LED peu énergivores (la puissance d'un ancien motif était de 1200 W, celles des nouveaux est de 58 W pour les petits modèles et 127 W pour les grands modèles).

Ceci permettra à la commune de réaliser d'importantes économies d'énergie et d'amortir le coût d'achat en trois hivers.

De plus, pour cet investissement, nous avons profité d'un déstockage avec un prix discount !

Encore bravo aux particuliers qui dès la tombée de la nuit illuminent et décorent les façades de leurs maisons. Ces décorations apportent cet esprit féerique et festif, et doit se perpétuer pour le bonheur de toutes et tous.

par Jean-Luc PEYRON



REVUE DE TRAVAUX

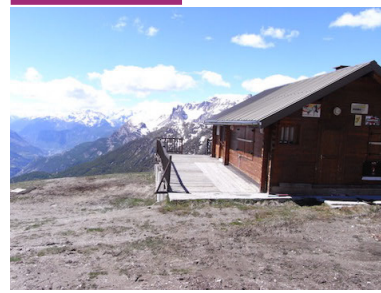
par Luc CHARDRONNET



Barrière de sécurité en bas de la rue du four à Pierrefeu : installée par l'entreprise QUEYRAS TP.



Remise en état de la source de Puy Chalvin, qui alimente la fontaine de Puy Chalvin et le torrent du four réalisés par Davy et Gregory



Des remplacements de planches de la terrasse du restaurant d'altitude de Chauvet par les employés Grégory et Davy.



Dans le quartier de Champ Guy, regoudronnage de la zone haute de retournement des véhicules.



Réfection « piège à eau » en bas de la route du Clos du Vas.



Goudronnage devant la Mairie, pour faciliter le stationnement, avec en particulier une place réservée pour voiture PMR.



Réfection « piège à eau » route des moulins au Villaret.



Réfection « piège à eau » route des moulins au Villaret.



Goudronnage devant la Mairie, pour faciliter le stationnement, avec en particulier une place réservée pour voiture PMR.



Préparation chantier pour pose conduite d'eau pluviale sous la place Violin au chef-lieu.



Préparation chantier pour pose conduite d'eau pluviale sous la place Violin au chef-lieu.



Réfection chaussée sous la kimpina, avec réfection « piège à eau ».

ETAT CIVIL

NAISSANCES

Hyacinthe LENNE née le 20 octobre 2015

Maxime PINEAU né le 13 Octobre 2015

Maxime PINEAU



DÉCÈS

Monsieur Simon BARNEOUD ARNOULET
Décédé le 27 novembre 2015

URBANISME

DECLARATIONS PREALABLE

DP 10/2015
Mr Alain MASSON
Route de Pierre Feu
Création d'un garage
Accordée le 14 Septembre 2015

DP 11/2015
Mr Daniel ROLLAND
Le Clos du Vas
Pose de panneaux solaires
Accordée le 21 Septembre 2015

DP 12/2015
Mme Alberte MIOTTO
Les Combes
Restauration d'un chalet d'alpage
Accordée le 26 Novembre 2015

DP 13/2015
Commune de Puy Saint André
Le Chef-Lieu
Remplacement à l'identique de deux
fenêtres de toit
Accordée le 13 Octobre 2015

PERMIS DE CONSTRUIRE

PC 02/2015
SCI ARNAUD
Le Chef-Lieu
Réhabilitation d'une maison
d'habitation
Accordé le 07 Juillet 2015

PC 03/2015
Mr et Mme Cléo et Laura TURC
Le Chef-Lieu
Construction d'un garage
Accordé le 07 Septembre 2015

PC 04/2015
Mr Bernard GONNET
Le Clos du Vas
Construction d'un garage
Accordé le 09 Octobre 2015

PC 05/2015
Mr Alain OUDART
Le Villaret
Construction d'un garage
Accordé le 23 Octobre 2015

PC 15/2008-Modification n°1
SCI LB LAME
Pont La Lame
Extension et modifications

extérieures
Accordé le 02 Novembre 2015

PC 07/2013-Modification n°1
Mr Laurent FAURE-BRAC
Le Chef-Lieu
Modifications extérieures
Accordé le 09 Juillet 2015

PC 06/2013-Modification n°1
Communauté de Communes du
Briançonnais
Maison de la Géologie et Géoparc
Modifications extérieures
Accordé le 12 Octobre 2015

PERMIS D'AMENAGER

PA 01/2014-Modification n°2
SCV-Domaine Skiable
Chauvet d'en Haut - Télésiège fixe de
la Croix de La Nore
Mise en exploitation définitive
Accordé le 26 Novembre 2015



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX

30 JUILLET 2015

OPTIMISATION DES BASES FISCALES

L'optimisation des bases fiscales permet d'assurer une équité entre les contribuables et d'améliorer les ressources fiscales des Collectivités sans augmenter ses taux,

Un groupement de commandes avec la CCB est prévu et vise à une mise en concurrence optimisée.

vote : unanimité

BON DE COMMANDE - VILLE DE BRIANCON / COMMUNE DE PUY SAINTANDRE

PRINTEMPS 2015 Projet de visites guidées.

Il convient de régulariser la commande de 4 circuits de visites guidées pour un montant de 509.60 €.

Vote : unanimité

BUDGET PRINCIPAL

Décision modificative n°1

Il est nécessaire de procéder à des modifications de crédits de 2 155.50 € (budget principal) en fonctionnement et de 3 031.72 € (budget eau) en investissement

vote : unanimité

SINISTRE SALLE DES ASSOCIATIONS

Suite à une fuite d'eau importante qui a eu lieu courant 2013 et a imbibé le sol de la salle des associations un devis complémentaire est nécessaire pour une recherche de fuite par le fontainier coût : 545.01€ HT.

vote : unanimité

TRAVAUX ROUTIERS

Des travaux seront réalisés par l'entreprise Queyras :

1 réseau d'eau pluvial au chef lieu : 4 050.60€ HT,

barrière de sécurité, rue du Four - Pierre Feu : 2 010 € HT,

2 caniveaux à grille au Clos du Vas : 8 167.50€ HT,

1 caniveaux au Villaret : 3 763.50€ HT,

1 caniveaux à Champ Guy : 3 474 € HT,

accotement devant la Mairie : 2 730 € HT,

création de place pour handicapés : 702 € HT,

aire de retournement à Champ Guy : 5 345 € HT,

soit un montant total de 30 242.60 € HT

PARTICULIER / COMMUNE

Le Conseil municipal autorise le passage sur la parcelle communale B 880 afin que le propriétaire de la parcelle B 925 puisse accéder à son garage.

coupe de bois parcelle 6 débardage à cheval

Le Conseil municipal décide de confier à l'ONF Service Bois la maîtrise d'œuvre de ces travaux d'exploitation à 11 424€ HT ; la maîtrise d'œuvre de l'ONF à 1 256.64€ HT ; et quelques travaux de l'ONF à 4 080€ HT.

1 OCTOBRE 2015

AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE DÉFENDRE LA COMMUNE DANS UNE INSTANCE ENGAGÉE CONTRE ELLE

Une requête enregistrée sous le numéro 1505378-2 a été présentée au Tribunal Administratif de Marseille.

Et désigne Maître Yann ROUANNET 4, avenue de la République – 05 100 BRIANCON pour représenter les intérêts de la collectivité auprès du Tribunal Administratif de Marseille.

CONVENTION ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE / COMMUNE

L'AFP a décidé par conseil syndical du 29 juillet 2015 de prendre en charge le temps de travail consacré au bon fonctionnement de l'AFP et de verser une participation à la commune annuellement sur présentation d'un état justificatif détaillé des heures réalisées.

ALARME INCENDIE BATIMENTS MAIRIE / SALLE DES ASSOCIATIONS

Contrôle et formation

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la proposition d'avenant du bureau Véritas concernant la vérification périodique du système d'alarme à 50 € HT la visite et à signer la convention formation à la sécurité avec le bureau Véritas pour un montant de 400 € HT pour 10 personnes avec le matériel.

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES DGFIP / COMMUNE

Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales TIPI

prend en charge ces titres de recettes avant d'en assurer le recouvrement.

Le service de paiement en ligne de la DGFIP dénommé TIPI permet aux usagers des collectivités adhérentes de payer par l'intermédiaire du gestionnaire de télépaiement de la DGFIP les créances ayant fait l'objet d'un titre exécutoire et pris en charge par le comptable public.

OFFICE NATIONALE DES FORETS / COMMUNE

Convention de maîtrise d'œuvre



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX

BUDGET PRINCIPAL

Décision modificative n°2

Considérant la nécessité de procéder à la modification de crédits

La réduction de l'opération 103 au 2315 de 20 000€ afin de financer le 2135 pour la mise en accessibilité des bâtiments est votée à l'unanimité

MISE EN ACCESSIBILITE DES LOCAUX ET ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

Agenda d'accessibilité programmée - Ad'ap -

Le conseil municipal approuve l'engagement de la Commune de Puy Saint André dans l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée et autorise Le Maire à présenter la demande de validation de cet agenda.

MISE EN ACCESSIBILITE DES LOCAUX ET ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

Il s'avère que des travaux d'investissement s'imposent pour la mise en conformité des lieux. (passage piétons, places handicapés, aménagement des bâtiments...).

Une partie est réalisée en régie par le service technique (marquage passage piéton, repositionnement d'accessoires, mise en place de barre d'appui...).

Pour le reste, la collectivité va faire réaliser les travaux par un certain nombre d'entreprises.

BON DE COMMANDE VILLE DE BRIANCON / COMMUNE DE PUY SAINT ANDRE

Projet de visites guidées

La proposition comprend 4 circuits pour l'hiver 2015-2016 pour 499.36 €,

TRAVAUX ROUTIERS - RESEAU D'EAUX PLUVIALES

Devis complémentaire

Le conseil municipal décide de signer l'offre de l'entreprise Queyras pour un montant total de 2 146.50 € HT afin de prolonger le réseau sur la place Joseph Violin.

TAUX DE PROMOTION D'AVANCEMENT DE GRADE DETERMINATION DES RATIOS PROMU/PROMOUVABLE

Il est décidé de mettre les ratios à 50% pour tous les services et une clause de sauvegarde.

TEMPS PARTIEL

Il est décidé des modalités d'application du temps

partiel de droit et du temps partiel d'autorisation (agent titulaire, stagiaire ou non titulaire).

vote : unanimité

BUDGET DE L'EAU

Mise à jour des plans et pose de compteurs de prélèvement. Demande de subventions - modification du plan de financement.

Coût total des travaux 39 902.50 HT répartis de la façon suivante : participation communale = 7 980.50 € ; aide financière Conseil Général et Agence de l'eau = 31 922 €

ASSAINISSEMENT / ORDURES MENAGERES

Le Conseil Municipal prend connaissance des rapports annuels sur le Prix et la Qualité des Services publics 2014.

5 NOVEMBRE 2015

PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADES ET DE RANDONNEES

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de faire réaliser 3 panneaux d'information qui indiqueraient les deux itinéraires communaux classés sur trois secteurs de la commune.

BATIMENTS COMMUNAUX

Etanchéité toiture Kimpina

Le conseil décide de retenir l'offre de l'entreprise Les mangeurs de bois qui s'élève à 1 115€ HT.

CONSTITUTION DE LA SPL EAU SERVICES HAUTE DURANCE

Approbation des statuts, prise de participation et désignation du représentant de la collectivité au sein de la SPL.

La SPL a pour objet, pour le compte et sur le territoire des collectivités locales actionnaires, l'exploitation et/ou la gestion en tout ou partie du service public de l'eau potable, notamment sa production et sa distribution, ainsi que toutes opérations financières, juridiques, commerciales, industrielles, civiles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher à cet objet et au grand cycle de l'eau.

La SPL est l'outil juridique par lequel les collectivités actionnaires ont décidé de partager ou mutualiser en tout ou partie des moyens matériels, humains ou financiers dans l'intérêt public et pour l'accomplissement du service public



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX

de l'eau.

La SPL dispose d'un capital de 37 000,00 euros, montant établi à partir d'un budget prévisionnel sur les premières années d'exercice, divisé en 100 actions de 370,00 euros chacune, de même catégorie, détenues actuellement par quatre actionnaires, à concurrence de leur participation au capital, soit :

Commune de Briançon, pour 80 actions représentant 80% du capital, Commune de Monétier-Les-Bains, pour 5 actions représentant 5% du capital, Commune de Puy-Saint-André, pour 5 actions représentant 5% du capital, Commune de Villard-Saint-Pancrace, pour 10 actions représentant 10% du capital

Le conseil municipal désigne Mr CAMUS Michel, conseiller municipal représentant de la collectivité au sein de la SPL.

BUDGET EAU

Maîtrise d'œuvre et travaux de Pose de compteurs Individuels

Demande de subventions

Le coût du bureau d'étude sur cette tranche et la pose de compteurs s'élève à 266 279 € HT

Agence de l'eau / Conseil Départemental : 213 023.20 €,

Part communale : 53 255.80 €

S.A.F.E.R. PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

(Société d'Aménagement Foncier et Etablissement Rural)

Promesse unilatérale d'achat et d'acquisition

La collectivité décide d'acquérir les parcelles B 623 ,B642, C115, C1389, C1404, C1408, C1421, C1087, d'une superficie totale de 40 a 13 ca pour un montant de 49 030.00 € (quarante-neuf mille trente euros) et 4 716€ TTC de frais dus à la SAFER.

OPH 05 / COMMUNE

Acquisition parcelles A 1809 et 1796 lot 1 lotissement la Savoie

Lors de la création du lotissement la Savoie, l'OPH 05 a acquis, par acte en date du 10/07/2007, le lot 1 cadastré section A 1809 et 1796 d'une superficie de 5a3ca, au prix de 40 000€, pour l'édification de deux maisons mitoyennes.

Suite à deux appels d'offres infructueux, l'office a proposé à la vente le terrain sous réserve d'obtention de son déclassement initialement destiné à la construction de logements sociaux (obligation sur 30 ans).

L'ensemble des propriétaires du lotissement n'ayant pas souscrit au

déclassement, la commune décide de racheter la parcelle au prix de 40 000€, frais de notaire à la charge de l'OPH 05.

CONVENTION INTERCOMMUNALE DES ATELIERS PERI-SCOLAIRES A L'ECOLE DU PINET

Commune de Puy Saint André / commune de Puy Saint Pierre

Le conseil municipal décide de reconduire cette convention pour l'année scolaire 2015-2016.

CANTINE SCOLAIRE DE LA MATERNELLE AU CM2

Participation financière communale aux frais de cantine Année scolaire 2015-2016

Cette année, le conseil décide de calculer le montant remboursé en fonction de tranches tarifaires selon les ressources du foyer et du nombre d'enfants (tableau consultable en Mairie ou sur le site)

CANTINE SCOLAIRE DE LA MATERNELLE AU CM2

Participation financière communale pour les repas spécifiques aux enfants allergiques nécessitant un PAI (Projet d'accueil Individualisé)

Le conseil municipal décide que la collectivité participe aux prix des repas spécifiques aux enfants allergiques nécessitant un PAI à hauteur de 700€ maximum par enfants et pour l'année scolaire 2015-2016.

10 DÉCEMBRE 2015

ASSURANCE

Autorisation donnée au Maire de signer les avenants

La collectivité propose une prolongation d'une année soit jusqu'au 31 décembre 2016 afin de renégocier avec la CCB un contrat groupe étant donné que l'assurance de la CB arrive à terme fin 2016.

ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES

Autorisation donnée au Maire de signer l'avenant

La collectivité propose une prolongation d'une année soit jusqu'au 31 décembre 2016.

En effet, les communes de la Communauté de Communes du Briançonnais souhaitent négocier ensemble les contrats d'assurance cependant, celle de la communauté de communes arrive à échéance que le 31 décembre 2016.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX

SECOURS SUR PISTES - SAISON 2015/2016

Tarifs et Conventions

Le Conseil Municipal adopte pour la saison hivernale 2015/2016, les tarifs de secours sur pistes ; approuve la convention d'exclusivité de transport avec la société d'Ambulances Delta Treize ainsi que la convention relative aux secours hélicoptérés avec la société SAF Hélicoptères, autorise Le Maire à signer l'annexe 1 à la convention relative à l'évacuation de personnes victimes d'accident de ski avec le SDIS ;

ADMISSION EN NON VALEUR

Produits irrécouvrables sur le budget de l'eau

Le Conseil municipal décide d'admettre en non-valeur la liste 302401117 d'un montant de 154.71 €

vote : unanimité

BUDGET PRINCIPAL

Décision modificative n°3

Il est nécessaire de réajuster les crédits à hauteur de 1 850 € afin de pouvoir régler les action à la SPL eau services haute durance.

vote : unanimité

BAIL COMMERCIAL COMALP ET COMMUNE DE PUY SAINT ANDRE

Autorisation donnée au Maire de signer ce bail.

Le bail de la société Comalp arrivé à échéance au 31 décembre 2015, est reconduit jusqu'au 31 décembre 2024 pour un loyer annuels de 12 000€ sur une superficie de 36 à 37 ca.

BAIL COMMERCIAL BRIANCON BETON ET COMMUNE DE PUY SAINT ANDRE

Autorisation donnée au Maire de signer ce bail.

Le bail de la société Briançon Béton arrivé à échéance au 31 décembre 2015, est reconduit jusqu'au 31 décembre 2024 pour un loyer de 22 443.30 € sur une superficie de 68 ca.

TAXE DE SEJOUR

Vote des tarifs et modalités de perception

Le conseil décide d'établir à compter du 1er janvier 2016 et dans les conditions fixées par la présente délibération, la taxe de séjour sur le territoire de Puy Saint André ;

La taxe de séjour sera perçue au réel du 1er janvier au 31 décembre selon un barème consultable en Mairie ou sur le site web puySaintandre.fr

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2016

sous l'autorité du Maire rémunération de l'Agent Recenseur

Les opérations de recensement général de la population de Puy Saint André auront lieu du 21 janvier 2016 au 20 février 2015, il est proposé un salaire d'un mois au SMIC pour la mission complète de l'agent recenseur.

GROUPE SCOLAIRE DU PINET

Une convention triennale entre la commune de Puy Saint Pierre et la Commune de Puy Saint André fixe le montant de la participation financière de la collectivité à 500 € par enfant scolarisé.

REGIME INDEMNITAIRE

Modalités d'application

Etant donné qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables à ces personnels, le régime indemnitaire est étendu au stagiaire et contractuel de la collectivité, les montants seront attribués par arrêté individuel du Maire.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Conseil Municipal décide d'attribuer le marché pour la réalisation des prestations intellectuelles de révision générale du Plan Local d'Urbanisme à l'entreprise CHADO, pour un montant global estimé de 31 980 €HT tranche ferme et 10 065 €HT tranche conditionnelle.

INSTITUTION D'UNE SERVITUDE ADMINIS- TRATIVE

DP 005 107 15 HO014 – PARCELLE D6 – Rocher Blanc

Le Conseil Municipal décide d'instituer une servitude administrative sur la Commune de Puy Saint André, lieu-dit « Rocher Blanc », parcelle D 6, en application des articles L160-5 du Code de l'Urbanisme.

L'intégralité des décisions
du Conseil Municipal
est consultable
en Mairie ou sur
www.puysaintandre.fr



MAISON DE LA

Géologie



et Géoparc du Clos du Vas

Le Géoparc des Alpes Cottiennes, dont la réalisation a été pilotée par la CCB, voit dans la création de la Maison de la Géologie et du Géoparc, le lieu idéal de diffusion et de popularisation de ce tourisme des patrimoines (ici le patrimoine géologique) support d'un développement économique indispensable à nos communautés.

La Maison de la Géologie et Géoparc comprend :

- Un espace muséographique avec frise des temps géologiques, maquettes de l'histoire des Alpes, le rôle des glaciers dans le façonnement des reliefs, minéraux et roches, les séismes, les méthodes de travail du géologue...

Cet espace comporte également une partie dévolue aux expositions temporaires que les associations scientifiques locales pourront utiliser à tour de rôle.

- Une salle – laboratoire ;
- Une bibliothèque ;
- Une salle de projection vidéo ;
- Une salle de conférence Marcel Lemoine, du nom d'un géologue alpin qui a fait beaucoup pour la géologie alpine en général et briançonnaise en particulier.



La Maison de la Géologie va donner une forte impulsion en direction d'un tourisme qui fait la part belle à la compréhension de nos paysages et de leurs richesses patrimoniales.

D'ores et déjà, la Maison de la Géologie œuvre avec les autres structures existantes à leur mise en réseau visant à dynamiser la fréquentation de notre Pays, des Écrins au Queyras.

*Raymond Cirio - Président du Centre Briançonnais de
Géologie Alpine (CBGA)*

